

RÈGLEMENT DES ÉVÈNEMENTS SPORTIFS ET CULTURELS

GYMNASTIQUE MASCULINE

CHAMPIONNAT NATIONAL INDIVIDUEL

SAISON 2021-202

FÉDÉRATION SPORTIVE ET CULTURELLE DE FRANCE

WWW.FSCF.ASSO.FR



PREAMBULE

Le présent document a pour but d'aider et d'aiguiller les associations souhaitant participer au **championnat national individuel de gymnastique masculine**.

Détachés du programme fédéral d'activité, les prérequis et les différentes étapes de ce championnat sont réunis en un seul et même document afin d'en faciliter l'utilisation.

1. TABLE DES MATIERES

2.	LA LICENCE FSCF	3
3.	CATÉGORIES D'ÂGE ET DE NIVEAUX	3
3.1	TABLEAUX DE CATEGORIES	3
3.2	SURCLASSEMENT.....	3
4.	DATES D'INSCRIPTIONS.....	3
5.	Règles générales	4
5.1	ORGANISATION	4
5.2	REGLES DE TENUE ET DISCIPLINE.....	4
5.2.1	Discipline générale.....	4
5.2.2	Note de tenue et discipline.....	5
5.3	REGLES DE PARTICIPATION EN COMPETITION.....	7
5.3.1	ENTRAINEURS et juges.....	7
5.3.2	Gymnaste blessé en COMPETITION	7
5.3.3	Non participation d'un gymnaste à un agres.....	7
5.3.4	Juges.....	8
6.	Epreuves - Cotation - FACTEURS DE NOTATION.....	9
7.	CONDITIONS particulieres.....	10
7.1	Championnat Honneur.....	10
7.2	Championnat Senior - 1ère catégorie	10
7.3	Tableau des catégories et des épreuves	11
8.	recompenses ET CLASSEMENTS	13

2. LA LICENCE FSCF

Gymnastes : La présentation de la licence AC (Activité Compétition) avec la mention « gymnastique masculine » est obligatoire pour les gymnastes à chaque championnat, conformément aux RGA (Règlements Généraux des Activités) et RSA (Règlement Spécifique de l'Activité). La non-présentation de cette licence entraînera la non-participation à la compétition. Néanmoins, si un fichier prouvant que le gymnaste est licencié peut être produit, il sera autorisé à concourir, s'il est en mesure également de prouver son identité. Cette disposition ne sera valable que pour le 1^{er} tour régional. Il conviendra de récupérer une licence pour les championnats suivants.

Juges : Seuls les juges licenciés pourront s'inscrire, et ne seront comptabilisés dans les quotas de l'association. Leurs licences seront vérifiées via le logiciel fédéral en amont des Coupes nationales, les juges absents du listing seront contactés et devront se mettre en règle avant le championnat.

3. CATÉGORIES D'ÂGE ET DE NIVEAUX

3.1 TABLEAUX DE CATEGORIES

Pupille		Cadet	Honneur		
Ou Benjamin	Ou Minime		Ou Junior	Ou Senior	Ou Vétéran
2009 et 2010	2007 à 2008	2005 à 2006	2004 à 2003	2002 et avant	1987 et avant

3.2 SURCLASSEMENT

Les cadets peuvent s'engager par simple surclassement, sans démarche en catégorie :

- Junior
- « Honneur »

4. DATES D'INSCRIPTIONS

Attention, veuillez à bien respecter les dates ci-dessous, faute de quoi, vos engagements ne seront pas retenus.

15 MARS 2022

5. REGLES GENERALES

5.1 ORGANISATION

La FSCF met en compétition, chaque année, un championnat national pour les catégories individuelles suivantes :

- Honneur
- Senior 1
- Senior 2
- Vétéran (5 ou 6 épreuves au choix)
- Junior 1
- Junior 2
- Cadet 1
- Cadet 2
- Pupille 1 (Benjamin et Minime)
- Benjamin 2
- Minime 2

Un gymnaste ne peut s'engager que dans une seule catégorie de championnat national individuel.

Modifications d'engagement : Les demandes de changement de catégorie doivent être formulées et adressées **uniquement par écrit** à la FSCF et accompagnées d'un chèque de **20 euros** pour tout changement de catégorie en individuel après publication de l'organigramme.

La commission nationale de gymnastique masculine est seule habilitée pour prendre toutes décisions concernant ces championnats, y compris pour les cas non prévus au présent règlement.

Les questionnaires techniques permettent de prévoir le déroulement des épreuves, d'établir un horaire de passage, d'organiser le contrôle des licences et le jury.

Les questionnaires logistiques permettent de prévoir l'organisation logistique de la compétition. Ils sont transmis au comité d'organisation local.

L'organisation du jury et son travail pour chaque épreuve, seront précisés sur le site internet de la fédération (Organigramme, horaires).

Pour les cas particuliers le jour de la compétition, **le directeur de concours est habilité à prendre les mesures nécessaires** au bon déroulement des épreuves.

5.2 REGLES DE TENUE ET DISCIPLINE

5.2.1 DISCIPLINE GENERALE

Sous peine de privation de récompenses, les gymnastes ayant participé à la compétition sont tenus :

- de participer aux productions gymniques du palmarès pour lesquelles ils auront été désignés
- de participer aux remises des récompenses en tenue gymnique
- de se conformer aux directives données par les officiels

- de ne pas circuler ou stationner sur le plateau de compétition en dehors de leur temps de compétition
- de ne pas pénétrer dans les endroits interdits aux associations
- de ne pas occuper des places réservées au public

Les entraîneurs sont tenus d'exercer une surveillance constante sur leurs gymnastes. La commission nationale se réserve le droit d'appliquer l'article 54 des règlements généraux des activités pour toutes fautes graves.

Chaque gymnaste doit se présenter à **toutes les épreuves** du concours auquel il participe.

Pour une préparation spécifique à l'agrès, l'échauffement des gymnastes est autorisé. Son temps minimum sera de 30 secondes, à condition que cette préparation soit coordonnée, disciplinée et qu'elle n'entraîne aucun retard sur l'horaire.

5.2.2 NOTE DE TENUE ET DISCIPLINE

Dans les concours et championnats, la tenue vestimentaire et le comportement du gymnaste, du moniteur et de l'assistant sont pris en compte. Toute infraction aux règles et exigences entraîne une pénalisation pour la tenue vestimentaire non réglementaire et un comportement indiscipliné ; pour une infraction relative aux engins et pour un comportement de l'entraîneur, **possibilité d'expulsion**.

5.2.2.1 TENUE VESTIMENTAIRE DES GYMNASTES.

- Cheveux longs attachés
- Léotard avec écusson ou emblème ou insigne (flocage autorisé) sur le devant
- Sokol de couleur unie pour le **cheval d'arçons, les anneaux, les barres parallèles, la barre fixe**
- Socquettes **obligatoires**, avec ou sans chaussures
- Short pour le **sol** et la **table de saut**.

Pénalisations : La pénalisation pour tenue vestimentaire non conforme porte sur la note **individuelle** du gymnaste, une seule fois par type de faute, par le **responsable du jury**.

5.2.2.2 TENUE VESTIMENTAIRES DES JUGES

Dans tous les concours et championnats, la tenue est obligatoire. Dans le cas où cette tenue ne serait pas respectée, le juge se pourrait se voir interdire l'accès au plateau

Pour les dames

Pantalon gris ou blanc ou jupe grise ou bleu marine ou blanche, corsage ou maillot de couleur blanche (ou pâle), blazer ou veste bleu marine, chaussures de sports ou de gym blanches.

Pour les messieurs

Pantalon gris ou noir, chemise blanche ou couleur claire avec cravate, blazer ou veste bleu marine, chaussures de sports ou de gym blanches.

5.2.2.3 RESPECT DE L'HORAIRE ETABLI

Lorsqu'un horaire est établi, les associations sont tenues de le respecter. Les associations doivent se présenter à l'emplacement de leur épreuve 20 minutes avant l'horaire établi. Dans tous les cas, le président de jury pourra **interdire la participation** des gymnastes en raison de l'importance de leur retard.

5.2.2.4 DROITS ET DEVOIRS DE L'ENCADREMENT

5.2.2.4.1 L'entraîneur doit :

- être en tenue sportive
- aider son gymnaste à l'appareil
- soulever son gymnaste à la suspension aux anneaux et à la barre fixe, sans le pousser
- se tenir près de l'agrès aux anneaux, au saut, aux barres parallèles et à la barre fixe pendant l'exercice de son gymnaste pour des raisons de sécurité
- assister ou conseiller son gymnaste pendant la période des 30 s, suite à une chute et entre les deux sauts en équipe ou en individuel lors de la finale par appareil.

Pendant la rotation entre deux agrès, un entraîneur (en aucun cas un gymnaste) pourra s'adresser au responsable du jury pour lui formuler une observation argumentée sur la **note D et les déductions pour temps et ligne ; aucune réclamation sur la note E**. Cette intervention devra être rapide, courtoise et exceptionnelle. Après le départ de l'entraîneur, le responsable du jury délibérera avec les jurys de l'agrès du bien-fondé de la réclamation. La décision sera alors irrévocable.

5.2.2.4.2 L'entraîneur ne doit pas :

- modifier la hauteur des agrès : la préparation des agrès est permise pendant l'échauffement et les pauses
- déplacer le tapis supplémentaire (anneaux, saut, fixe) pendant l'exercice
- parler au gymnaste ou de l'aider pendant l'exercice
- discuter avec les juges pendant le déroulement de la compétition.

5.2.2.4.3 Présence des entraîneurs sur les plateaux de compétition

Championnat régional	Championnat national
Nombre d'entraîneurs à l'appréciation de la commission technique concernée.	1 à 2 gymnastes : 1 entraîneur par association et par groupe. 2 gymnastes et + : 2 entraîneurs par association et par groupe.

5.2.2.5 DROITS ET DEVOIRS DES GYMNASTES

5.2.2.5.1 Le gymnaste doit :

- se présenter correctement au jury à l'agrès au début et à la fin de l'exercice
- répéter (s'il le souhaite) son exercice s'il a dû l'interrompre pour des raisons indépendantes de sa volonté, après validation du président du jury
- s'entretenir (s'il le souhaite) avec son entraîneur pendant la période de 30s suite à une chute
- participer aux cérémonies des podiums en tenue gymnique

5.2.2.5.2 Le gymnaste ne doit pas :

- retarder la compétition
- commencer l'exercice avant le signal et l'autorisation du responsable du jury ou des juges
- avoir un comportement indiscipliné (ex : magnésium au sol, endommager l'agrès)
- modifier la hauteur des agrès
- s'entretenir avec les juges en fonction pendant le déroulement de la compétition
- être torse nu sur le plateau de compétition
- quitter l'aire de compétition

Après l'échauffement ou pendant les pauses, la préparation des agrès est permise.

Après l'échauffement ou pendant les pauses, la préparation des agrès est permise.

Toutes tenues et attitudes jugées non décentes par le directeur du concours, seront sanctionnées. Le directeur du concours décidera de la valeur de la pénalisation et/ou l'exclusion.

5.3 REGLES DE PARTICIPATION EN COMPETITION

5.3.1 ENTRAINEURS ET JUGES

Aucun gymnaste ne peut être présentée par un **membre du jury**.

Les **entraîneurs** peuvent prendre part aux épreuves des concours uniquement avec l'association dans laquelle ils sont licenciés. Ils peuvent présenter plusieurs associations.

5.3.2 GYMNASTE BLESSE EN COMPETITION

Si un gymnaste, par suite de blessure, ou indisposition, ne peut continuer son concours, l'entraîneur devra en aviser immédiatement le directeur du concours.

5.3.3 NON PARTICIPATION D'UN GYMNASTE A UN AGRES

Si un gymnaste ne souhaite pas se produire à un agrès particulier mais envisage de passer aux autres agrès du concours, il devra obligatoirement se présenter en tenue gymnique devant le jury. Le responsable du jury à l'agrès lui attribuera alors la note 0.

5.3.4 JUGES

Les juges inscrits à une compétition doivent officier pour tous les horaires prévus y compris les finales par agrès. Tout retard ou départ anticipé entraînera une amende pour juge manquant.

Nombre de gymnaste	Nombre de juges minimum
1 à 4 gymnastes	1 juge
5 à 8 gymnastes	2 juges
9 gymnastes et plus	3 juges

Les noms des juges doivent être envoyés, par les comités régionaux ou territoriaux et les associations, en même temps que la composition des équipes.

le nombre de juges compétents demandé de niveau 3ème échelon minimum (2ème Echelon autorisé si l'association présente au moins un juge de niveau minimum Fédéral 1).

Les associations qui ne fourniront pas le nombre de juge demandé en rapport avec le nombre de **gymnastes inscrits**, se verront appliquer une amende de **300 Euros** par juge manquant, indépendamment du désistement de gymnastes. Dans le cas d'absence d'un juge en surnombre par rapport au nombre de gymnastes inscrits, aucune amende ne sera appliquée, si le juge informe le responsable du jury avant la compétition.

6. EPREUVES – COTATION – FACTEURS DE NOTATION

	Honneur	Vétéran, Catégorie 1 et 2
	6 appareils libres	Catégorie 1 : 6 agrès libres Catégorie 2 : sol et saut libre / 4 agrésimposés Benj.2 et Mini 2 : 6 agrès imposés
Difficultés FSCF 0,0 A 0,1 B 0,2 C 0,3 D 0,4 E 0,5 F 0,6	Addition la sortie + 9 meilleures difficultés (F.I.G) 5 éléments dans un même groupe au maximum	Addition la sortie FIG ou FSCF + 7 meilleures difficultés FIG 5 éléments dans un même groupe au maximum
Exigences Spécifiques (1 à 3)	1 élément par groupe d'éléments code FIG valeur mini A Chaque exigence de groupe d'éléments remplie = + 0,5 pt	1 élément par groupe d'élément code FIG valeur mini A Chaque exigence de groupe (1 à 3) d'éléments remplie 0,5X2= 1 pt
Sortie (groupe 4 sauf au sol)	FSCF/A/ B = 0 C = 0,3 D/ E = 0,5	Valeur FSCF = 0,0 Valeur A = 0,2 Valeur B = 0,4 Valeur C/D/E = 0,6
Points de Connexion	Pour des liaisons au sol et à la barre fixe	Pas de point de connexion
Note D	Difficultés + exigences + sortie - pénalisations jury D + points de connexion	Difficultés + exigences + sortie - pénalisations jury D
Note d'exécution maximale 10 points	Nombre de difficultés FIG déductions note d'exécution 7 éléments et plus - 0 point 5 à 6 éléments - 4 points 3 à 4 éléments - 6 points 1 à 2 éléments - 8 points aucun élément - 10 points	Nombre de difficultés FIG et sortie FSCF déductions note d'exécution 6 éléments et plus - 0 pt 5 éléments - 2 pts 4 éléments - 4 pts 3 éléments - 6 pts 1 à 2 éléments - 8 pts aucun élément - 10 pts
Note finale	Note D (difficultés) + Note E (exécution) – pénalisations Resp jury	Note D (difficultés) + Note E (exécution) – pénalisations Resp jury
Hauteur de la table de saut	1,35 m sauf pour les Pupilles (imposés ou libres) 1,20 m.	

7. CONDITIONS PARTICULIERES

7.1 CHAMPIONNAT HONNEUR

Le Championnat national individuel Honneur est ouvert aux gymnastes **Senior** ou sur décision de la commission nationale, après demande motivée de l'association avant l'inscription.

Catégories	Condition d'engagement	Championnat national individuel	Finale des coupes nationales N
Honneur	Obligatoire	Engagé au moins 1 fois en « Honneur » lors des trois dernières années	
Senior 1	Obligatoire	Senior classé 1 ^{er} en N-1 ⁽¹⁾	
	Libre	Seniors classés 2 ^{ème} et 3 ^{ème} en N-1	
Junior 1	Libre	Juniors classés 1 ^{er} , 2 ^{ème} et 3 ^{ème} en N-1	
Cadet 1 avec surclassement	Libre	Cadets classés 1 ^{er} , 2 ^{ème} et 3 ^{ème} en N-1	
Coupes Senior	Obligatoire		65 points et plus ⁽¹⁾
Junior et Cadet avec surclassement	Libre		65 points et plus
Coupes Espoir	Libre		75 points et plus

(1) Pour ces deux cas, après un délai de trois ans, le gymnaste pourra de nouveau se présenter au Championnat National individuel Senior 1^{ère} catégorie s'il a obtenu moins de **60 points** durant les trois dernières années.

7.2 CHAMPIONNAT SENIOR – 1ERE CATEGORIE

Le Championnat National individuel Senior 1 est ouvert uniquement aux gymnastes de la catégorie **Senior** ayant obtenu :

Catégories	Condition d'engagement	Championnat national individuel	Finale des coupes nationales N
Honneur	Obligatoire	Moins de 60 points en catégorie « Honneur » après 3 ans	
Coupes Senior	Obligatoire		Moins de 65 points
Senior 2	Obligatoire	Un gymnaste en catégorie Senior 2, l'année précédente, ne peut participer, avec des mouvements libres, qu'en Senior 1.	

7.3 TABLEAU DES CATEGORIES ET DES EPREUVES

Catégories techniques	Catégories d'âge	Sol	Arçons	Anneaux	Saut	Barres parallèles	Barre fixe	Epreuves Conditions particulières
Benjamin 2	Benjamin	Imp Pupille (4 ^e ou 5 ^e)	Imp Pupille. (4 ^e ou 5 ^e)	Imp Pupille (4 ^e ou 5 ^e)	Imp Pupille (4 ^e ou 5 ^e)	Imp Pupille (4 ^e ou 5 ^e)	Imp Pupille (4 ^e ou 5 ^e)	4 ^{ème} et 5 ^{ème} degrés Pupille : Programme Fédéral d'Activité. Notation suivant le Code de Pointage Fédéral. Les mouvements imposés sont majorés. Au saut possibilité 2 essais : 2 ^{ème} sera retenu. Hauteur table de saut : 1,20 m. Tremplin autorisé aux arçons.
Minime 2	Minime	Imp Pupille (4 ^e ou 5 ^e)	Imp Pupille (4 ^e ou 5 ^e)	Imp Pupille (4 ^e ou 5 ^e)	Imp Pupille (4 ^e ou 5 ^e)	Imp Pupille (4 ^e ou 5 ^e)	Imp Pupille (4 ^e ou 5 ^e)	4 ^{ème} et 5 ^{ème} degrés Pupille : Programme Fédéral d'Activité Notation suivant le Code de Pointage Fédéral. Les mouvements imposés sont majorés. Au saut possibilité 2 essais : 2 ^{ème} sera retenu. Hauteur table de saut : 1,20 m. Tremplin autorisé aux arçons.
Pupille 1	Benjamin Minime	Libre	Libre	Libre	Libre	Libre	Libre	Epreuves libres règlement aménagé autres catégories. La hauteur des barres parallèles hautes peut être abaissée. Tremplin autorisé aux arçons. Table de saut : Hauteur 1,20 m et 1 tremplin de 20 cm.
Cadet 2	Cadet	Libre	Imp. Adulte (3 ^e , 4 ^e ou 5 ^e)	Imp. Adulte (3 ^e , 4 ^e ou 5 ^e)	Libre	Imp. Adulte (3 ^e , 4 ^e ou 5 ^e)	Imp. Adulte (3 ^e , 4 ^e ou 5 ^e)	Epreuves libres règlement aménagé autres catégories. Les mouvements imposés 3e, 4e et 5e sont majorés. Table de saut : Hauteur 1,35 m et 1 tremplin de 20 cm.

Catégories techniques	Catégories d'âge	Sol	Arçons	Anneaux	Saut	Barres parallèles	Barre fixe	Epreuves Conditions particulières
Cadet 1	Cadet	Libre	Libre	Libre	Libre	Libre	Libre	Epreuves libres règlement aménagé autres catégories Notation suivant le Code de Pointage Fédéral Table de saut : Hauteur 1,35 m et 1 tremplin de 20 cm
Junior 2	Junior	Libre	Imp. Adulte (3 ^e , 4 ^e ou 5 ^e)	Imp. Adulte (3 ^e , 4 ^e ou 5 ^e)	Libre	Imp. Adulte (3 ^e , 4 ^e ou 5 ^e)	Imp. Adulte (3 ^e , 4 ^e ou 5 ^e)	Epreuves libres règlement aménagé autres catégories Table de saut : Hauteur 1,35 m et 1 tremplin de 20 cm
Junior 1	Cadet Junior	Libre	Libre	Libre	Libre	Libre	Libre	Epreuves libres règlement aménagé autres catégories Table de saut : Hauteur 1,35 m et 1 tremplin de 20 cm
Senior 2	Senior	Libre	Imp. Adulte (3 ^e , 4 ^e ou 5 ^e)	Imp. Adulte (3 ^e , 4 ^e ou 5 ^e)	Libre	Imp. Adulte (3 ^e , 4 ^e ou 5 ^e)	Imp. Adulte (3 ^e , 4 ^e ou 5 ^e)	Epreuves libres règlement aménagé autres catégories Table de saut : Hauteur 1,35 m et 1 tremplin de 20 cm
Senior 1	Senior	Libre	Libre	Libre	Libre	Libre	Libre	Epreuves libres règlement aménagé autres catégories Table de saut : Hauteur 1,35 m et 1 tremplin de 20 cm
Vétéran	Vétéran	Libre	Libre	Libre	Libre	Libre	Libre	5 ou 6 épreuves aux choix. Les 5 meilleures notes seront retenues. + 0,25 point par année de 35 ans à 40 ans. + 0,50 point par année supplémentaire après 40 ans. Table de saut : Hauteur 1,35 m et 1 tremplin de 20 cm
Honneur	Cadet Junior Senior	Libre	Libre	Libre	Libre	Libre	Libre	Table de saut : Hauteur 1,35 m et 1 tremplin de 20 cm

8. RECOMPENSES ET CLASSEMENTS

Onze titres seront mis en jeux. Ils seront attribués aux gymnastes classés 1^{er} de chacune des catégories suivantes :

- CHAMPION NATIONAL HONNEUR
- CHAMPION NATIONAL SENIOR 1^{ère} catégorie
- CHAMPION NATIONAL SENIOR 2^{ème} catégorie
- CHAMPION NATIONAL VETERAN
- CHAMPION NATIONAL JUNIOR 1^{ère} catégorie
- CHAMPION NATIONAL JUNIOR 2^{ème} catégorie
- CHAMPION NATIONAL CADET 1^{ère} catégorie
- CHAMPION NATIONAL CADET 2^{ème} catégorie
- CHAMPION NATIONAL PUPILLE 1^{ère} catégorie
- CHAMPION NATIONAL MINIME 2^{ème} catégorie
- CHAMPION NATIONAL BENJAMIN 2^{ème} catégorie